

DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE D'ACQUIGNY

Lotissement "Le Vallon des Faulx"

33 terrains à bâtir

Plan de Pré-commercialisation Lot n°21

Aménageur :

Altitude Lotissement

Immeuble Magellan III

509 Contre allée - Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE

Parcelles cadastrées Section AD n° 103, 104, 206 et ZD n°186  
Lieu-dit : " Les Faulx "

DOSSIER N° 13887

ECHELLE : 1/200e



AGENCE EURE :  
10b/12 Avenue de la République  
27110 LE NEUBOURG  
BP 57  
Tel : 02.32.33.10.88  
Fax : 02.32.33.50.21

AGENCE SEINE MARITIME :  
27 Gains Carnot  
BP 90241  
76502 ELBEUF Cedex  
Tel : 02.35.03.59.60  
Fax : 02.35.33.60.44

AGENCE EURE-ILE DE FRANCE :  
26 Avenue d'Ile de France  
BP 217  
27202 VERNON Cedex  
Tel : 02.32.51.55.39  
Fax : 02.32.21.11.76

BET V.R.D.  
74 rue de Briome  
BP 6  
27520 BOURGHEROUDE  
Tel : 02.35.77.04.16  
Fax : 02.35.77.07.45

INDICE	A	INDICE	E	INDICE	I
B	Etabli le 21/05/2015	F		J	
C	Modifié le 23/06/2015 (Légende, demandes de la MO)	G		K	
D		H		L	

LEGENDE DU PLAN DE L'ETAT ACTUEL DES LIEUX

- Limite cadastrale
- Borne existante
- Clôture légère existante
- Clôture béton existante
- Clôture haie existante
- Panneau de signalisation existant
- Arbre existant
- Coffret EDF existant
- Bouche à clé eau existante
- Regard eaux usées existant
- Poteau EDF BT existant
- Poteau Télécom existant
- Chambre Télécom existante
- Poteau EP + FT + EDF BT existant

LEGENDE DU PLAN DES RESEAUX

- Coffrets EDF, Gaz, Eau potable, France Télécom
- Chambre Télécom L2T
- Chambre Télécom K2C
- Candélabre

LEGENDE DU PLAN DES RESEAUX HUMIDES

- Amorce EU Ø100 PVC CR8 (Domaine privé)
- Boîte de branchement EU, tabouret de branchement PVC 315 à passage direct
- Regard de visite EU Ø1000, DN400
- Entrochement
- Grille avaloir DN400/DN250
- Regard de visite EP Ø1000, DN400/DN250

LEGENDE DU PLAN REGLEMENT GRAPHIQUE

- Accès imposés
- Entrée charretière
- Haie champêtre à planter obligatoirement composition au moins deux espèces locales (Cornouiller, Hêtre, Erable champêtre, Prunier, Charme)
- Clôture grillagée à implanter (ou non) 1m à l'intérieur de la parcelle
- Par et à la charge des acquéreurs
- Haie champêtre à planter obligatoirement composition au moins deux espèces locales
- Par et à la charge de l'aménageur
- Haie champêtre à planter obligatoirement composition au moins deux espèces locales (Hêtre 60/90, Charmille 60/90, Houx 60/90, Fresnoie 60/90, Noisetier 60/90, Orme blanc 60/90) (Charme 10/12, Hêtre 10/12, Erable 10/12)
- Haie champêtre à planter obligatoirement par et à la charge de l'aménageur composition au moins deux espèces locales (Châtaignier 60/90, Noisetier 60/90, Chêne 60/90, Prunier 60/90, Merisier 60/90, Charme 60/90)

Lot n° 33  
506 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

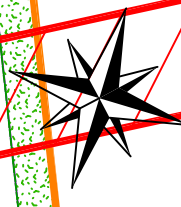
20.02

Lot n° 37  
7374 m<sup>2</sup>  
Espaces communs

516 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

6.06

27.50



Lot n° 29  
8 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

14.63

Lot n° 28  
472 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

22.68

13.66

Lot n° 21  
472 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

22.70

7.90

12.38  
3.55  
28.50  
0.90

Lot n° 20  
516 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

27.00

29.04

Lot n° 19  
515 m<sup>2</sup>  
Terrain à bâtir

27.00

29.04

Lot n° 27  
472 m<sup>2</sup>

31.00

22.96

Lot n° 22  
472 m<sup>2</sup>

30.00

22.47

